



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 2 mars 2021, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Annie Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Marie-Claude Bélisle, adjointe

21-03-59

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

21-03-60

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 2.5 Octroi de contrat – FNX Innov
- 3.3 Offre Tetra Tech – Assistance technique
- 7.4 Autorisation consultation écrite – Projet de règlement 703-11-1
- 7.6 Autorisation consultation écrite – Projet de règlement 699-11-19
- 7.9 Autorisation consultation écrite – PPCMOI 8 plex

Ainsi qu'avec l'ajournement des points suivants :

- 1.3 Embauche – Direction générale
- Varia : Offre d'achat terrain par industriel, lot 6 375 987

ADOPTÉE

21-03-61

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 26 février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi, et sur lequel l'adresse courriel de la direction générale a été donnée pour toutes questions à ce sujet. Aucune question n'a été reçue.

21-03-62

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

ADOPTÉE

21-03-63

Octroi contrat – RCGT Relance socio-économique

Considérant que le pôle de Bedford est composé de 8 municipalités, soit la Ville de Bedford et 7 communautés rurales que sont le Canton de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East et Stanbridge Station (ci-après le « Pôle de Bedford »);

Considérant que depuis la crise du secteur manufacturier, le tout jumelé à l'industrialisation de l'agriculture, le tissu socio-économique des communautés du pôle de Bedford ne cessent de déperir;

Considérant que la population est en décroissance dans la totalité des municipalités, que l'âge des citoyens augmente et que la valeur des logements stagne considérablement, voire diminue dans certains cas;

Considérant que plusieurs élus du pôle de Bedford tentent depuis plusieurs années de trouver des solutions pour renverser la situation actuelle afin de maintenir les services (de proximité, de santé et d'éducation), les emplois et la valeur des résidences;

Considérant que la démarche souhaitée permettra :

- D'informer la population et des acteurs socio-économiques sur les enjeux qui affectent leur communauté et d'en connaître leur opinion;
- De favoriser leur participation dans la recherche de solutions concrètes et la mise en œuvre d'actions favorisant la relance socio-économique;
- D'évaluer la possibilité et faisabilité pour les municipalités de mettre en commun certain de leurs services et de leurs ressources humaines ;
- De déterminer les opportunités probantes de projets porteurs au développement social et économique du pôle;
- D'identifier les partenariats externes à conclure ou les relations économiques à mettre en place (autres pôles de la MRC, régions limitrophes, États-Unis, etc.).

Considérant que 50 000\$ en subventions a été accordé pour la relance économique du pôle de Bedford;

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de services pour l'élaboration d'un Plan de relance socioéconomique et d'actions concertées pour le pôle de Bedford pour un montant de 71 000\$ avant taxes et que l'offre de services est conforme aux attentes.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a été nommée responsable de la gestion du projet (demandes de subventions, devis technique du mandat, offres des consultants, communication aux autres municipalités du pôle, etc.).

Considérant que le coût total du projet avec les taxes non remboursables et les autres dépenses s'élève à 80 000 \$.

Considérant que les 7 municipalités participantes à l'élaboration du plan d'action doivent contribuer un total de 30 000 \$ et que les maires des 7 municipalités souhaitent que la contribution municipale soit répartie selon la population de chaque municipalité.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De contribuer pour un montant de 11 558\$ basé sur une population de 2 581 citoyens au projet d'élaboration du plan de la relance socio-économique et d'actions concertées des municipalités du pôle de Bedford.

Que la ville désigne le directeur général de la ville de Bedford pour participer à la table de concertation pour l'élaboration du plan d'action.

De confirmer à la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge l'acceptation du montant total de 71 000\$, plus les taxes applicables, de l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

21-03-64

Embauche adjointe au greffe

Considérant que le poste d'adjointe au greffe et réception était vacant depuis le départ de Madame Gisèle Messier le 14 janvier dernier;

Considérant que le poste a été affichée à l'interne tel que le prévoit la convention et qu'aucun employé actuel n'a manifesté d'intérêt pour le poste ;

Considérant que le poste a ensuite été affiché dans les journaux locaux et sur différents sites d'offre d'emploi et qu'un total de 12 candidatures ont été reçues pour le poste ;

Considérant qu'au terme du processus d'entrevue et d'évaluation le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Stéphanie Labrie qui satisfait aux exigences du poste ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Stéphanie Labrie au poste d'adjointe au greffe et à la réception à raison de trente-quatre (34) heures semaine, à compter du 8 mars prochain et ce selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur. Madame Labrie sera sujette à une période de probation de trois (3) mois devant avoir échéance le 2 juin 2021.

«Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense».

ADOPTÉE

21-03-65

Octroi mandat – TIC téléphonie IP

Considérant que la ville de Bedford désire moderniser ses équipements téléphoniques ;

Considérant que la démarche pour l'achat des téléphones et consoles a déjà été effectué auparavant et que la Ville dispose de tout le matériel nécessaire ;

Considérant que la dernière étape à faire est de procéder à la mise en place du système téléphonique et que la ville de Bedford n'a pas les ressources nécessaires ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte la proposition budgétaire de TIC télécom, au montant forfaitaire de 1 765\$ avant taxes, afin d'implanter la téléphonie IP dans tous les bâtiments municipaux. Cette offre de service est conditionnelle à la visite d'un technicien sur place et est sujette à de légers changements.

Que ce conseil accepte également le plan de téléphonie en nuage TIC iPBX Standard au tarif mensuel proposé de 182,50\$ plus taxes ainsi que le plan de service de liaison, incluant le support technique au montant de 121,70\$ par mois et ce pour l'ensemble des postes téléphoniques (19) nécessaire pour l'ensemble des bâtiment municipaux.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-66

Acceptation offre de LBP – Évaluation bâtiments municipaux

Considérant que la ville de Bedford désire faire préparer un rapport d'évaluation narratif aux fins d'assurance pour 15 emplacements appartenant à la ville ;

Considérant qu'avec une évaluation professionnelle agréer de ses bâtiments la Ville pourras économiser 10% de sa prime d'assurance bâtiments/contenus pour les emplacements visés, et ce, pour une période de 7 ans ;

Considérant que ce processus sera également pertinent pour le programme de gestion des actifs municipaux pour lequel la Ville a obtenu une subvention de la FCM ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie le contrat à la firme LBP évaluateurs agréés au montant de 18 500\$ plus taxes.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-67

Recommandation 21-01 - Loyer caserne Canton de Bedford

Considérant que la Ville a reçu une résolution de la municipalité du Canton de Bedford le 8 décembre 2020, à l'effet que la municipalité reprendrait, à compter du 14 décembre, 19,32 mètres carré du 206,84 loué par la Ville par bail afin d'y entreposer des bacs;

Considérant que cela représente une diminution de 9,34% de la superficie louée et une augmentation de 10% du prix sur une base unitaire;

Considérant que le loyer actuel est de 10 000\$ annuellement;

Considérant que l'espace a été libéré au profit du Canton malgré les propositions du directeur du service incendie d'entreposer les bacs au 2^e étage de l'espace loué à la caserne;

Considérant que la Ville de Bedford, par la résolution 21-01-15, désire obtenir l'avis du comité avant de procéder à la signature de l'addenda No2 du bail de location. La résolution a déjà été envoyée au 3 autres municipalités de l'entente;

Considérant que les membres du comité ont donner leur avis lors de la réunion du Comité intermunicipal des incendies le 17 février dernier.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'autoriser la directrice générale par intérim à procéder à la signature de l'addenda No2 du bail de location de la caserne du Canton de Bedford et à autoriser l'administration à procéder au paiement.

ADOPTÉE

21-03-68

Recommandation 21-02 – Aide financière RECIM

Considérant que la Ville souhaite déposée une demande d'aide financière au RECIM pour la construction d'un bâtiment secondaire à la caserne actuelle afin d'abriter tous ses équipements en un seul et même endroit;

Considérant que la demande vise le volet 2 du RECIM qui concerne la réfection ou la construction des infrastructures municipales qui font foi d'une mise en commun de service;

Considérant qu'une entente intermunicipale pour la fourniture de services de sécurité incendie est en vigueur, entre la Ville de Bedford, et les municipalités du Canton de Bedford, Stanbridge Station et Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

Considérant que des croquis préliminaires préparés par Madame Caroline Dénomée architecte ont été présentés aux membres du comité;

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide du programme RECIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

Considérant que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Considérant que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RECIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au RECIM et mandate Madame Annie Larocque, trésorière adjointe autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus à préparer de la demande complète et de la présenter au comité avant le dépôt.

ADOPTÉE

21-03-69

Autorisation – Feux clignotants verts – pompiers volontaires

Considérant qu'à partir du 1^{er} avril 2021 il sera permis aux pompiers volontaires d'installer des feux clignotants verts sur leur automobile personnel permettant ainsi à les rendre plus visible lorsqu'ils doivent se rendre sur les lieux d'un appel d'urgence ;

Considérant que les pompiers qui utiliseront cet appareil devront au préalable avoir suivi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant ;

Considérant que les autorisations écrites seront accordées par le directeur du service de sécurité incendie seulement à certain pompier dont le dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives en vigueur ;

Considérant que le coût d'installation et d'acquisition sera au frais du pompier qui désire utiliser l'équipement et qui en a obtenu l'autorisation ;

Considérant que sous ses conditions la ville est en accord avec l'utilisation d'un tel équipement par le service de sécurité incendie sur son territoire ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'utilisation du feu vert clignotant par le service de sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Bedford dès que le règlement entrera en vigueur et désigne Monsieur Ralph Gilman à délivrer les autorisations aux pompiers volontaires après étude de leur demande.

ADOPTÉE

21-03-70

Octroi contrat – FNX-Innov

Considérant que la ville de Bedford désire déposer une demande de subvention pour le programme RECIM;

Considérant que la ville de Bedford désire faire l'ajout d'un bâtiment secondaire à la caserne afin de mobiliser tous les équipements du service de sécurité incendie dans la même bâtisse;

Considérant que la Ville a mandaté la firme Caroline Dénomée architecte pour l'élaboration des plans architecturaux et l'estimation des coûts par la résolution 21-02-42;

Considérant que le projet nécessite également l'élaboration de plans d'ingénierie conceptuelle pour la mécanique, l'électricité et la structure ;

Considérant que la Ville a reçu une offre de service de la firme FNX Innov et qu'elle la juge satisfaisante ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte l'offre de la firme FNX-Innov pour un montant de 6 780\$ plus taxes.

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-71

Acceptation de l'offre d'achat de Compteur d'eau du Québec

Tel que le prévoit la modification du règlement concernant la délivrance d'un permis de construction, chaque nouvelle construction devra être équipée d'un compteur d'eau ;

Considérant que lors de la délivrance d'un permis de construction, l'entrepreneur devra acquérir de la Ville le dit compteur pour installation à ses frais ;

Considérant que la ville désire avoir un inventaire au travaux publics pour ainsi économiser sur les frais et le coût du transport ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de CDEDQ au montant de 3621.71\$ taxes incluses plus les frais de transport.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-72

Offre de service - Tetra Tech - Assistance technique - Assainissement des eaux usées

Considérant que la Ville a sollicité un accompagnement auprès de Tetra Tech afin de régulariser le traitement des eaux usées combinées de la Ville et de Bonduelle en juin 2020 au montant de 15 000\$ sous forme de banque d'heure ;

Considérant que la banque d'heure de 2020 est maintenant toute utilisée;

Considérant que le mandat n'est pas terminé ;

Considérant que la Ville a reçu une offre de service sous le numéro 42552TT (10OSV) datée du 1^{er} mars 2021 de Tetra Tech et formulée sous la forme de banque d'heures d'une valeur de 15 000\$.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte l'offre de service de Tetra Tech sous la forme de banque d'heures pour un montant maximal de 15 000\$, et ce pour un accompagnement afin de régulariser le traitement des eaux usées combinées de la Ville et de Bonduelle.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-73

Engagement – Coût d'exploitation PAFIRS

Considérant la résolution 20-02-59, autorisant le dépôt de la demande PAFIRS;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que soit confirmé l'engagement de la ville de Bedford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la ville de Bedford désigne madame Sophie Anne Lévesque, coordonnatrice du service des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-74

Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Jean-Jacques Bertrand

Considérant que l'école Jean-Jacques Bertrand continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2021 ;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250\$ à un(e) finissant(e) de l'École Jean-Jacques-Bertrand, Classe 2021, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme Normand Déragon pour assister à la cérémonie du gala des finissants qui se tiendra le jeudi 10 juin 2021 à 19h00 par visioconférence.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-75

Don – Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi

Considérant que la ville de Bedford désire appuyer la cause de l'association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi;

Considérant que la ville de Bedford trouve cela très important de maintenir la défense et la promotion des droits de toutes population adulte handicapée physique ou sensorielle;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil accorde un don de 100\$ à l'Association.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-76

Mise en berne du drapeau du Québec – Mémoire des victimes de la covid 19

Considérant que le MAMH décrété le 11 mars comme étant une journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de le COVID-19 ;

Considérant que pour cette journée le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, demande la mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement, sur tous les édifices publics du gouvernement du Québec et des municipalités le jeudi 11 mars 2021, de l'aube au crépuscule ;

Considérant que le premier ministre invite également les municipalités à tenir une cérémonie et à se recueillir devant un mémorial temporaire créé pour l'occasion et en respectant les mesures sanitaires actuellement en vigueur ;

Considérant que la ville de Bedford juge pertinente cette demande et qu'elle désire être solidaire au mouvement instaurer à la mémoire des victimes;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte de mettre en berne le drapeau du Québec le 11 mars prochain et de publiciser l'évènement sur les réseaux sociaux et autorise la tenue d'une petite cérémonie dans la mesure du possible.

ADOPTÉE

21-03-77

Appui – Association UNIS pour la faune

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la ville de Bedford appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

21-03-78

Autorisation signature – Entente écocentre MRC

Considérant que par le biais de la résolution 207-0612, le conseil des maires de la MRC a, le 19 juin 2012, notamment approuvé le projet d'implantation d'un réseau d'écocentre local dans chacun des cinq (5) PÔLES, soit les villes de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton;

Considérant que par le biais de la résolution 14-0120, le conseil des maires de la MRC a, le 21 janvier 2020, approuvé l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (ci-après la « RÉGIE ») pour la gestion de l'écocentre régional Brome-Missisquoi, lequel est situé sur le site de la RÉGIE jusqu'au 31 décembre 2029;

Considérant que le service offert à l'écocentre de Bedford est accessible et sans frais pour tous les résidents de la MRC et conséquemment, par le biais d'une quote-part, la MRC s'engage à rembourser cette dépense à la Ville de Bedford;

Considérant que l'écocentre de Bedford vise cinq (5) catégories de matières: (i) RDD (résidus domestiques dangereux); (ii) TIC (technologies de l'information et des communications et appareils électriques et électroniques);

(iii) MÉTAL; (iv) MATIÈRES RECYCLABLES (papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)) et (v) AUTRES MATIÈRES (bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition));

Considérant qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, la municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle (article 4 (4) Loi sur les compétences municipales);

Considérant qu'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal (articles 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes), il serait souhaitable de conclure une entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la MRC ayant pour objet :

- (i) la délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville de Bedford à la MRC afin que celle-ci assure la gestion de certaines opérations en lien avec les RDD non conformes, MATIÈRES RECYCLABLES et AUTRES MATIÈRES; et
- (ii) de prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer le projet d'entente intermunicipale pour l'année 2021 concernant l'écocentre local de Bedford avec la MRC.

ADOPTÉE

21-03-79

Acceptation offre de service de la RIGMRBM – RH RDD

Considérant que la ville de Bedford désire se prévaloir d'une ressource supplémentaire et expérimentée pour la gestion des RDD lors de la tenue de l'Écocentre ;

Considérant que les frais seront rembourser par la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'avec l'embauche de cette ressource cela faciliterait la planification des horaires pour les employés de la ville;

Considérant que la ville a reçu une offre de RIGMRBM;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte l'offre de service de la RIGMRBM au montant de 1 000\$ taxes en sus par samedi de l'écocentre soit d'avril à novembre.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-80

Renouvellement mandat Gestim

Considérant les nombreux dossiers à traiter par le Service de l'aménagement en plus des opérations régulières en matière de permis et inspections ;

Considérant que la ville de Bedford veut réitérer les services de Gestim ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil accepte la convention tel que présentée pour l'offre de service des deux inspecteurs, à raison de 3 jours et demi par semaine et ce pour une période indéterminée et accepte de donner 3 mois de préavis pour la résiliation de celle-ci lorsque le service ne sera plus requis.

Que ce conseil autorise la directrice générale par intérim et le maire à signer la convention.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-81

Avis de motion – Projet de Règlement 703-11-1

Le conseiller Normand Dérageon donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de règlement 703-11-1 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction numéro 703-11.

Que ce même conseiller dépose le projet du règlement 703-11-1.

ADOPTÉE

21-03-82

Autorisation consultation écrite – Règlement 703-11-1

Attendu que par sa résolution No 21-03-81 du 2 mars 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement 703-11-1 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction afin de modifier les conditions à remplir pour l'émission d'un permis de construction;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite;

Attendu que le conseil estime que les objets visés par les modifications du règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 703-11 permettront le développement économique de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

De déclarer que le projet de modifications du règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 703-11 adopté par la résolution 21-03-81 est prioritaire;

D'enclencher en conséquence la procédure de consultation écrite, selon ce que prévoit l'Arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 et les notes explicatives du MAMH publiées sur son site WEB.

ADOPTÉE

21-03-83

Avis de motion – Règlement 699-11-19

La conseillère Chantal Fontaine donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de règlement de zonage 699-11-19 modifiant le règlement 699-11.

Que cette même conseillère dépose le projet du règlement 699-11-19.

ADOPTÉE

21-03-84

Autorisation consultation publique – Règlement 699-11-19

Attendu que par sa résolution No 21-03-83 du 2 mars 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement 699-11-19 modifiant le règlement de zonage 699-11 afin de modifier les usages autorisés dans la zone IC-1 et de permettre plus d'un bâtiment principal pour les usages commerciaux et industriels ;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite;

Attendu que le conseil estime que les objets visés par les modifications du règlement de zonage 699-11 permettront le développement économique de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De déclarer que le projet de modifications du règlement de zonage 699-11 adopté par la résolution 21-03-83 est prioritaire;

D'enclencher en conséquence la procédure de consultation écrite, selon ce que prévoit l'Arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 et les notes explicatives du MAMH publiées sur son site WEB.

ADOPTÉE

21-03-85

Demande de PIIA

Considérant la demande soumise pour le remplacement d'une porte de garage en façade de la résidence au 25, rue Académie;

Considérant la soumission fournie par le demandeur, mentionnant une porte de garage de couleur noire, de modèle "standard+, classique XL, incluant des verre thermo;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le remplacement de la porte de garage au 25, rue Académie.

ADOPTÉE

21-03-86

Demande de PPCMOI – 8 plex

Considérant la demande d'autorisation d'un PPCMOI visant la construction d'un 8-plex soumise au conseil municipal;

Considérant le plan soumis par le demandeur, produit par Caroline Denommée, architecte, de son dossier 2020-93, daté du 2021-02-09;

Considérant l'implantation du projet proposé par Caroline Denommée, architecte, de son dossier 2020-93;

Considérant les aménagements proposés, incluant l'emplacement de la remise en cours latérale;

Considérant que le projet empiéterait dans la marge avant minimale du règlement de zonage,

Considérant que le stationnement proposé empiéterait dans la cour avant de l'immeuble;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde le dépôt de la demande de PPCMOI visant la construction d'un 8-plex sur le lot 6 330 564, soit à l'intersection de la rue Elisabeth et Champagne.

ADOPTÉE

21-03-87

Autorisation consultation écrite – PPCMOI 8 plex

Attendu que par sa résolution No 21-03-86 du 2 mars 2021, le conseil a adopté le premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI pour la construction d'un 8-plex sur le lot 6 330 564;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite;

Attendu que le conseil estime que l'objet visé par le PPCMOI servira à offrir des logements à la population de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

De déclarer que le projet de PPCMOI adopté par la résolution 21-03-86 est prioritaire;

D'enclencher en conséquence la procédure de consultation écrite, selon ce que prévoit l'Arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 et les notes explicatives du MAMH publiées sur son site WEB.

ADOPTÉE

21-03-88

Demande de PPCMOI – Lot 5 602 398

Considérant la demande de PPCMOI soumis au conseil municipal ayant déjà été autorisée ;

Considérant que l'approbation du stationnement à construire sur le lot 5 602 398 de la rue Campbell restait à approuver ;

Considérant que l'éclairage n'avait pas été soumis dans la demande originale, et que le conseil municipal devait se pencher sur la question en vertu du règlement sur les PIIA;

Considérant l'aménagement proposé du stationnement sur le lot 5 602 398 sur le plan de Bilodeau-Baril- Leeming, architecte, daté du 20 janvier 2006 ;

Considérant que le demandeur laisse le loisir du choix du modèle de lumière au conseil municipal, et que celui-ci a soumis plusieurs modèles ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil approuve l'aménagement du stationnement soumis et que le choix des lumières soit le modèle USE-90002-A30160 tel que soumis par une brochure.

ADOPTÉE

21-03-89

Octroi de contrat – Appel d'offre rue Philippe-Côté

Considérant que la Ville souhaite réaliser les travaux de remplacement des services municipaux de la rue Philippe-Côté en 2021 ;

Considérant que la Ville a publié un devis d'appel d'offres sur SEO afin que des soumissions lui soient présentées ;

Considérant que les travaux seront en partis subventionnés par le programme FIMEAU;

Considérant que neuf (9) entreprises ont déposé des soumissions ;

Considérant que seules les soumissions des trois (3) plus bas soumissionnaires ont été vérifiées dans leur totalité et que seulement les calculs arithmétiques ont été faits pour les autres ;

SOUSSIONNAIRES	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
DENEXCO	772 028,96\$
EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY	857 975,31\$
B. FRÉGEAU	877 834,13\$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION	897 936,24\$
GROUPE ALLAIRE GINCE	974 988,00\$
G.J. MÉNARD	976 870,54\$
CBC 2010	994 000,00\$
GESTION DEXSEN	1 029 517,48\$
UNIVERT PAYSAGEMENT	1 148 351,44\$

Considérant que les 3 soumissions qui ont été vérifiées ont été jugées conformes ;

Considérant que les prix présentés par les trois (3) plus bas soumissionnaires sont inférieurs aux prix anticipés;

Considérant que la plus basse soumission conforme a été déposée par « Les entreprises Denexco inc. » en date du 15 février 2021;

Considérant que la Ville de Bedford a obtenu le financement nécessaire pour exécuter les travaux en 2021 par l'acceptation de son règlement 735 par le MAMH

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie à « Les entreprises Denexco inc » le contrat de réalisation des travaux de remplacement des services municipaux de la rue Philippe-Côté selon les exigences décrites à l'appel d'offres BED20210211 au montant de 772 028,96\$ (incluant les taxes).

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-90

Octroi contrat – surveillance de chantier

Considérant l'octroi d'un contrat à Tetra Tech pour la préparation des documents d'appel d'offres, des plans et devis construction ainsi que l'analyse des soumissions pour les travaux prévus sur la rue Philippe-Côté, et ce, en vertu de la résolution 18-07-335 pour un montant de 16 450\$ (taxes en sus);

Considérant que les soumissions reçues pour la sélection d'un entrepreneur pour le remplacement des services municipaux permettent de respecter le budget établi ;
Considérant que la Ville de Bedford a obtenu le financement nécessaire pour exécuter les travaux en 2021 ;

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un suivi par des professionnels et d'une attestation de conformité à la fin des travaux ;

Considérant que Tetra Tech a déposé une proposition de budget d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux au montant de 34 450\$, plus les taxes applicables et que cette proposition est jugée recevable.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie le mandat de surveillance des travaux à Tetra Tech selon les services requis tels que décrits dans leur offre de service 4453TT du 23 février 2021 au montant de 34 450\$, plus les taxes applicables.

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-91

Acceptation offre de service – Entretien espaces verts

Considérant que la Ville avait en 2020 un contrat d'entretien des pelouses avec M. Stephen Caron ;

Considérant que la Ville de Bedford est satisfaite des services de l'entretien des espaces verts offerts par Monsieur Stephen Caron;

Considérant que le contrat est venu à échéance ;

Considérant M. Stephen Caron a présenté au directeur des travaux publics une offre de services en date du 11 février 2021 au montant de 18 060.27 \$ taxes incluses,

pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2021 et au montant de 18 389,10\$ pour l'année 2022 (augmentation de 1.8% sur 2021).

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts à Monsieur Stephen Caron pour un montant de 36 449.37\$ \$, taxes incluses pour les saisons estivales de 2021 et de 2022.

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-92

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 197 460.06\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 février 2021.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-03-93

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 1^{er} mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi, et sur lequel l'adresse courriel de la direction générale a été donnée pour toutes questions à ce sujet. Aucune question n'a été reçue au cours de la séance.

21-03-94

Ajournement de la séance au 9 mars 2021 à 17h00

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 20h01.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Annie Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim